



CONSEIL COMMUNAL
FOUNEX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
du 9 mai 2016

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Présents : | 40 membres |
| Excusés : | 8 membres |
| Absents : | 2 membres |
| Rédactrice du procès-verbal | Sandra Thuner |

Après les souhaits de bienvenue, le Président du Conseil Communal, M. Maurice Michielini, ouvre la séance et lit l'ordre du jour de celle-ci.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2016
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Préavis du bureau du Conseil
6. Préavis N° 83/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 53'400 TTC afin de financer l'acquisition d'outils complémentaires, en vue d'équiper le porte-outil de marque Nilfisk Egholm 2250 City Ranger
7. Préavis N°84/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 154'000. -- TTC destiné au financement de la réfection du revêtement en pavés des carrefours Grand'Rue- chemin de Pacoty et Grand'Rue– chemin des Repingonnes – Mesures urgentes.
8. Préavis N° 85/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 50'000. — destiné au financement de l'aménagement d'un trottoir à l'extrémité du chemin des Racettes.
9. Préavis N° 86/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de 220'000 TTC destiné à financer l'acquisition et l'installation d'une structure provisoire en vue de l'extension de l'UAPE (Unité d'accueil parascolaire pour les élèves).
10. Préavis N° 87/2011-2016 concernant l'abrogation des plans d'extension fixant la limite des constructions Les Repingonnes-Les Cuttemers/L'Épinette – Champs-Rosset/Les Chapelles/Founex.
11. Proposition individuelles et divers

1. APPEL

40 conseillers sont présents.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

M. Lehoux : *Page 4 - 1er paragraphe avant dernière ligne* : Il faut remplacer le mot «suspensions» par : subventions.

Mme Chiari : *page 12 discussion* : elle souhaite qu'il soit précisé, comme pour le précédent préavis, que le rapport a été établi après deux minutes de séance uniquement.

M. Kilchherr répond que comme pour le précédent, le rapport a été établi après une longue séance de présentation sur le sujet en question suite à laquelle ce rapport a été fait.

M. Putman-Cramer *Page 1 dernier paragraphe* - attire l'attention sur l'orthographe de son nom qui contient un seul N.

Le procès-verbal modifié de la séance du 15 février dernier est soumis au vote.

Il est accepté à la majorité avec 4 abstentions.

3) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. François Debluë, Syndic

Présentation des préavis aux Commissions

Suite à quelques remarques notamment de la Commission des constructions, la Municipalité a décidé de, dorénavant, transmettre les préavis aux membres des commissions, ceci quelques jours avant les séances de présentation, afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

LAT – zones réservées – révision PGA

Comme vous avez pu le constater, la Municipalité, conseillée par Me J. Haldy et le bureau Urbaplan a décidé d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'établir et mettre à l'enquête une zone réservée selon l'art. 46 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985 concernant les zones à bâtir communales. Cette démarche constitue la première étape de la révision du Plan général d'affectation de la Commune.

M. Jean-Pierre Debluë, Municipal

Projet de réaménagement de la route de Châtaigneriaz - giratoire carrefour Epinette - Neyruaz

L'étude du projet touche à son terme et au vu des délibérations de ce soir concernant le plan d'alignement, le préavis relatif au crédit de construction pourra être déposé dans le courant de l'automne prochain.

Déchetterie intercommunale – SIED

A la suite de l'intervention lors du précédent conseil concernant les escaliers pour atteindre les bennes, appuyée par quelques citoyens de Coppet et de Founex, le comité du SIED a démarré une étude de faisabilité portant l'accès aux bennes et sur l'extension de la déchetterie dans le périmètre du PPA (zone d'extension déjà prévue).

Réfection du chemin des Fontaines

Les travaux ont commencé au début du mois d'avril sur le tronçon situé entre le chemin des Bajules et le chemin des Cuttemers. Une 2^{ème} équipe a débuté en parallèle sur la 2^{ème} étape, à savoir entre la route du Jura et le chemin des Bajules permettant ainsi d'accélérer le rythme d'avancée des travaux. Tout est mis en œuvre pour faciliter l'accès aux propriétés durant le chantier.

Chemin des Côtes – éclairage public

Suite au projet de réalisation d'un trottoir par et sur le domaine privé de l'Ecole Internationale, donnant sur le chemin des Côtes, la Municipalité a saisi cette opportunité pour répondre à la pétition des citoyens du quartier, en vue de l'installation d'éclairage public sur ledit chemin. Ce projet sera donc soumis à enquête publique prochainement pour permettre l'installation de socles provisoires sur l'arrière du trottoir précité (travaux prévus en juillet prochain) et afin d'éviter de rouvrir le trottoir en question le moment venu. Dans le même temps, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs pour une étude plus poussée quant à la réfection de ce chemin. Il va sans dire que les demandes de crédit nécessaires seront déposées en temps voulu.

Mme Evelyne Pfister Jakob

Fermeture de l'Agence d'assurances sociales (AAS) de Coppet

Dans le cadre de la réorganisation des agences d'assurances sociales du district, l'agence de Coppet a fermé ses portes le 18 février dernier. Dès le 22 février, nos habitants devront s'adresser auprès de l'agence de Nyon, sise à la rue des Marchandises 17.

Local des jeunes - Ch. de la Poste

Des contacts ont été pris avec le travailleur social, concernant le local des jeunes. Ce dernier a pris langue avec les jeunes qui utilisent ce local, ceci dans le cadre du passage du témoin de l'actuel responsable de ce local.

Il a été décidé que des horaires d'utilisation seraient mis en place et le travailleur social va faire le nécessaire pour rechercher des co-responsables afin de gérer ces locaux. Le projet sera prochainement présenté à la Municipalité.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Votations fédérales du 5 juin 2016

5 sujets sont soumis et les scrutateurs et scrutatrices sont déjà convoqués, rendez-vous dès 9h.

Sitse et Pompiers

Journée portes ouvertes le 4 juin 2016 Dégustations, visites et animations dès 9h.

Agenda

28 mai 2016

Sortie du Conseil Communal

Merci de s'inscrire auprès du Greffe.

8 juin 2016 à 19h

Assermentation nouvelles autorités communales.

Prochain Conseil

Lundi 27 juin 2017 18h30 Conseil communal suivi d'un repas.

Merci de s'inscrire auprès de M. Fantino

5) PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL

M. Michielini détaille ce préavis en expliquant que le poste de secrétaire du bureau du conseil est à organiser pour la prochaine législature.

Il semble que personne au sein des nouveaux conseillers ne soit intéressé par ce travail, c'est pourquoi il est nécessaire de prévoir une recherche en externe.

Discussion :

M. Galletet remarque que l'annonce détaillée prévue mentionne un temps partiel. Il souhaite savoir s'il est possible d'avoir des précisions sur ce temps partiel.

M. Michielini répond qu'il est difficile de quantifier ce poste, ceci dépend du nombre de conseils ainsi que du nombre de votations, s'il faut articuler un chiffre, on peut considérer ce poste entre 10 et 20%.

M. Stern remarque que l'annonce pourrait être libellée en mentionnant « temps partiel pour missions ponctuelles ».

M. Michielini précise que dans l'annonce, il est mentionné le contact de Mme Luquiens qui est à même de renseigner les personnes qui s'adresseront à elle.

M. Jaquet demande si les élus de la prochaine législature ont été prévenus de ce poste à repourvoir.

M. Baer précise qu'au sein de l'Alliance de Founex personne ne s'est proposé pour ce poste parmi les nouveaux élus.

M. Kilchherr souligne qu'il en est de même pour l'Entente du Centre Droit de Founex.

M. Galletet demande s'il est possible de connaître le montant des rétributions pour ce poste.

M. Michielini explique que la nouvelle législature sera en charge de définir le montant qu'elle souhaite allouer à ce poste.

M. Righetti s'étonne que la commission des finances fasse un rapport sur ce point alors qu'il n'y a pas de montant, pas de budget.

M. Lehoux précise que la commission des finances n'a pas à se prononcer sur un sujet qui concerne la nouvelle législature. Les chiffres évoqués varient entre 2 et 18 milles francs par an. Le rapport est une question de principe, formalisant la demande sans mentionner de chiffres.

M. Lehoux lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. Michielini lit pour rappel l'article no 12 du règlement du conseil communal.

Décision

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal passe au vote à mains levées.

Oui : 38

Non : 0

Abstentions : 2

Le préavis du bureau du conseil est accepté.

6) PREAVIS MUNICIPAL N° 83/2011-2016 – CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'UN MONTANT DE CHF 53'400. -- TTC AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'OUTILS COMPLEMENTAIRES, EN VUE D'EQUIPER LE PORTE-OUTIL DE MARQUE NILFISK EGHOLM 2250 CITY RANGER

M. J.-P. Debluë présente ce préavis et termine par la lecture des conclusions de ce préavis.

Mme Neynaber lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. Putman-Cramer lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Décision

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 83/2011-2016 est accepté à l'unanimité

7) PRÉAVIS N°84/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 154'000. -- TTC DESTINÉE AU FINANCEMENT DE LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT EN PAVÉS DES CARREFOURS GRAND'RUE- CHEMIN DE PACOTY ET GRAND'RUE– CHEMIN DES REPINGONNES – MESURES URGENTES.

M. J.-P. Debluë lit simplement les conclusions de ce préavis.

Mme Neynaber lit les conclusions du rapport de la commission des routes.

M. Lehoux lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion :

M. Baer souhaite savoir pour quand les travaux, mentionnés en page 3, dernier paragraphe, concernant le réaménagement du carrefour sont planifiés

M. J.-P. Debluë : Les travaux urgents seront rapidement faits, un tapis provisoire sera posé et ensuite un nouveau préavis sera présenté avec des aménagements spéciaux pour sécuriser les piétons ainsi que les cyclistes.

M. Baer aimerait plus de précisions sur le concept « sécurité routière »

M. J.-P. Debluë répond qu'il s'agit de l'étude de mobilité avec, entre autre, le but de diminuer le trafic dans la Grand'Rue en faisant des aménagements dans ces carrefours afin d'inciter les personnes qui font du transit de prendre les grands axes.

M. Stern aimerait savoir si le revêtement prévu est identique à celui qui est en face de l'épicerie et qui est très esthétique.

M. J.-P. Debluë répond que non car ces tapis colorés sont très onéreux.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis no 84/2011-2016 est accepté à l'unanimité.

8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 85/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'UN MONTANT DE CHF 50'000. — DESTINÉ AU FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR À L'EXTRÉMITÉ DU CHEMIN DES RACETTES.

M. J.-P. Debluë lit les conclusions de ce préavis.

Mme Neynaber lit les conclusions du rapport de la commission des routes.

M. Mange lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

M. Zutter souhaite faire une remarque sur la présentation des préavis. Les plans inclus dans les préavis sont souvent peu lisibles. Il suggère de mettre les plans en annexe dans un fichier PDF ce qui permettra une meilleure compréhension des plans.

M. J.-P. Debluë prend note de cette bonne remarque.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis no 85/2011-2016 est accepté avec une abstention et sans avis contraire.

9) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 86/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'UN MONTANT DE 220'000 TTC DESTINÉ À FINANCER L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE STRUCTURE PROVISOIRE EN VUE DE L'EXTENSION DE L'UAPE (UNITÉ D'ACCUEIL PARASCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES).

Mme Evelyne Pfister répond à la commission de constructions qui s'est interrogée sur la convocation tardive reçue. C'est qu'après la réunion avec la direction des écoles et l'Ajet que le chiffre des enfants scolarisés pour la rentrée 2017 a été connu. Cette information connue, il est devenu nécessaire de faire cette demande très rapidement étant donné, qu'en cas d'acceptation de ce préavis, les travaux de construction sont estimés à 5 mois et le but est de profiter des vacances scolaires pour faire ces travaux afin d'être prêt cet automne.

Au niveau des locaux scolaires, 3 classes sont encore disponibles mais, concernant le parascolaire, nous sommes victimes du succès de l'offre qui ne correspond plus à la demande. L'accueil en Terre-Sainte est déjà au-delà des exigences du canton, néanmoins il semble important de répondre aux attentes des parents qui ont le besoin de mettre leurs enfants en unité d'accueil pour écolier à la pause de midi.

Le rapport de la commission demande si l'étude financière entre l'achat et la location a été faite. Il s'avère que, sur un laps de temps de 5 ans, l'achat des structures est meilleur marché que la location.

Elle termine par la lecture des conclusions.

M. Zutter lit les conclusions du rapport de la commission de construction.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

M. Cintas en tant que mandataire se récusé.

M. Jaquet précise que la commission s'était demandé si l'étude financière avait été faite sur le sujet d'achat avec garantie de rachat.

Mme Pfister répond que financièrement toutes les possibilités ont été étudiées et que la solution choisie est la moins coûteuse.

M. Stern remarque que dans le rapport de la commission des constructions, il faut corriger la date de ce rapport et changer 2015 en 2016. Il a pris bonne note que les prochains préavis seront présentés aux commissions un peu plus tôt.

M. Mange remarque que selon le préavis la situation actuelle n'est pas viable à long terme, pour cette raison un pavillon provisoire est proposé ce soir. Il remarque donc que c'est du provisoire qui va durer.

Mme Pfister répond que lors de la prochaine législature, une étude sera faite pour déterminer la meilleure solution pour optimiser avec HarmoS, l'école pour les 10 ou 20 prochaines années. C'est pourquoi la solution choisie sur 5 ans, semble judicieuse.

M. Mange remarque que selon les rapports, une étude lancée par l'Ascot et l'Ajet est en cours et qu'elle serait disponible prochainement. Pourquoi n'attend-on pas d'avoir ces résultats pour qu'on puisse comprendre qu'elle sera la longueur du terme et s'il y a vraiment urgence de faire les travaux prévus dans ce préavis.

Mme Pfister confirme qu'une étude par rapport au projet futur de l'école est en route. Les limites territoriales restent telles qu'elles sont actuellement. Il y a énormément de points qui détermineront les bonnes solutions. Il y a HarmoS, il y a l'optimisation de la journée de l'élève en continu, il y a la Laje et il y a aussi les mesures A11 et A12 sur la possibilité ou non de construire dans nos villages. Un bureau va être mandaté pour faire ces études et ceci dès les débuts de la prochaine législature. La solution de ce pavillon est donc une bonne solution.

M. Mange remarque que l'étude mentionnée dans les rapports ne sera donc pas prochainement disponible.

Mme Pfister répond que l'étude a en effet commencé, mais sa finalité va prendre du temps.
M. Mange demande encore ce qu'il en est de la salle qui est actuellement occupée par cet accueil qui ne semble pas adéquate à long terme.
Mme Pfister répond qu'il peut y avoir un souci de cohabitation entre la salle occupée par les enfants et les activités qui se passent dans la salle où nous sommes.

Décision

Il est procédé au vote à mains levées.

Oui : 34
Non : 3
Abstentions : 2

Préavis municipal N° 86/2011-2016 est accepté à la majorité.

10) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 87/2011-2016 CONCERNANT L'ABROGATION DES PLANS D'EXTENSION FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS LES REPINGONNES-LES CUTTEMERS/L'ÉPINETTE – CHAMPS-ROSSET/LES CHAPELLES/FOUNEX.

M. F. Debluë lit les conclusions de ce préavis.

Mme Neynaber lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

Discussion

M. Mange remarque que nous avons beaucoup de votes sur les carrefours, les réfections de routes, des diminutions d'emprise, c'est pourquoi il regrette que nous n'ayons pas un plan de mobilité qui soit connu et figé. En ce qui concerne ces extensions, il aimerait savoir si elles sont uniquement utilisables pour des routes, ou s'il est possible de prévoir routes et trottoirs.

M. F. Debluë répond que ces plans d'alignement étaient là pour se prémunir de constructions sur une emprise probable et future pour routes, trottoirs et autres.

M. Mange demande, au vu des plans, ce qui a bloqué la création du trottoir du centre du village au centre sportif alors que les zones d'extension le permettaient.

F. Debluë répond que ce dossier était bloqué car une personne touchée par une expropriation a demandé en compensation qu'on enlève cette limite des constructions.

M. Mange résume qu'il s'agit d'une affaire contre-affaire afin de pouvoir faire ce trottoir.

Mme Luqiens précise que le Canton a décidé qu'il n'était pas possible de supprimer une limite sur une seule parcelle mais que ceci devait être fait partout.

M. Mange, concernant la route des Repingonnes, s'inquiète, car ce lieu sera le prolongement de la Route de Courte Raye qui va devenir un axe majeur pour traverser la commune. Si cette route devient un cheminement important, pourquoi renoncer à pouvoir élargir cette route? Il souhaite aussi savoir, par rapport au plan des recettes et dépenses d'investissement, dans lequel il est prévu une modification des silos au chemin des Repingonnes en quoi consiste ce poste, ce projet sera-t-il encore réalisable ?

M. F. Debluë répond que l'abrogation de ces limites de constructions ne nous empêchera pas s'il le fallait d'élargir la route, ce qui n'est par le souhait de la Municipalité.

M. J.-P. Debluë répond que les îlots de cette route font partie de l'étude de mobilité.

Mme Chiari-Bory souligne que le nom du chemin des Bajules aurait pu faire partie de la dénomination de ce préavis car il est également concerné. Elle regrette que la mise à l'enquête publique soit parue 4 jours après le dernier conseil sans qu'il en soit fait mention. Elle souhaite savoir s'il y a des retours ou des oppositions par rapport à cette enquête.

M. F. Debluë répond qu'il n'y a pas eu d'opposition et précise que la dénomination est conforme aux anciens plans.

Décision

Il est procédé au vote à mains levées.

Oui : 40
Non : 0
Abstention : 0

Le préavis N° 87/2011-2016 est accepté à l'unanimité.

11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. C. Dutruy revient sur l'information communiquée via un tout ménage et par la FAO, concernant les zones de réserve.

Question: Il s'agit bien de zones d'habitations villages, villas et éventuellement intermédiaires ?

M. F. Debluë répond oui pour les zones villages et villas mais les zones intermédiaires ne sont pas constructibles.

M. C. Dutruy : de combien de surfaces parle-t-on ?

M. F. Debluë répond qu'il s'agit d'un programme appelé la Madre et qui calcule le potentiel qui reste dans les villages sur la base de la situation au 31.12.2008. Ce programme estime un pourcentage de croissance. La commune de Founex, même après contestations auprès du Canton est largement au-dessus. Le bureau Urbaplan est mandaté pour déterminer ce qui doit être mis en zones réservées afin d'avoir suffisamment de surfaces pour ensuite pouvoir réviser notre plan des zones.

M. C. Dutruy remarque qu'aujourd'hui il n'est pas possible de savoir le nombre de parcelles concernés avec des propriétaires spoliés.

M. F. Debluë précise que la zone réservée sera mise à l'enquête, avec droit d'opposition, et consiste en quelque sorte à un gel des possibilités de construire pendant 5 ans au maximum prolongeable de 3 ans. Ce laps de temps permet de procéder à la révision du plan des zones.

M. C. Dutruy résume en disant, qu'il va y avoir une sorte de fil d'attente de constructions. Il demande comment la Commune va défendre les droits de citoyens de Founex ?

M. F. Debluë répond qu'actuellement la situation est très floue, mais que la Municipalité va défendre le propriétaire au maximum et le bureau Urbaplan sera d'une grande aide.

M. C. Dutruy trouve cette situation très inquiétante et souhaite savoir s'il y a eu des erreurs faites dans des choix préalables ? Sans oublier que les impôts sur les droits de mutations et les taxes aux gains immobiliers sont des revenus importants de la Commune. Il trouve que le problème le plus grave est vraiment la spoliation de biens.

M. F. Debluë approuve totalement. Ce qui a provoqué le fait qu'il faut avancer rapidement dans ce dossier sont les oppositions du SDT à la mise à l'enquête de deux villas, ce qui n'est pas tolérable. Il souhaite rappeler que la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a été approuvée par le peuple y compris les Vaudois.

M. C. Dutruy est-ce-que la commission d'urbanisme ne pourrait pas être plus au courant car il est indispensable d'avoir beaucoup de transparence sur ce sujet,

M.F. Debluë répond que les zones réservées seront soumises au conseil communal après mise à l'enquête. La commission d'urbanisme sera tenue au courant mais ce n'est pas elle qui choisit les emplacements.

M. Righetti comment réagit la Municipalité si un projet est déposé sur un terrain du centre de village.

M. F. Debluë répond que les demandes de permis de construire peuvent être déposées, mais en principe elles seront mises en attente tant que les surfaces de zones réservées ne sont pas déterminées. Le propriétaire prend un risque, si sa parcelle est mise en zone réservée et peut-être plus tard en zone déclassée, le travail d'architecte sera perdu. Toutes les parcelles non mises en zones réservées pourront recevoir un permis de construire.

Mme Muller souhaite savoir qui choisit les zones réservées.

M. F. Debluë répond que ce choix est fait par la Municipalité, puis il y a une mise à l'enquête et ensuite l'approbation par le conseil.

M. Mange revient sur la discussion qui a eu lieu par rapport au DISREN lors du dernier conseil. Il rappelle que le RIEIII prévoit que pour compenser les pertes fiscales subies par les communes qui ont des entreprises, les communes avec peu d'industries paient aussi les pots cassés. Donc l'impact sur notre commune ne sera pas inexistant, comme le mentionne le rapport joint au PV. Il pense que ces montants sont significatifs et souhaite s'inscrire en faux face à la réponse faite, que les effets sur notre commune seront quasiment inexistantes. RIEIII a été voté et ce danger est réel avec des conséquences claires et nettes sur le budget de notre commune.

Mme Chiari-Bory revient sur le préavis 78 concernant la révision des statuts pour lequel notre Syndic nous a dit que ce point devait être approuvé avant le 31 mars. Selon le journal « La Côte », une commune a voté encore la semaine dernière. Donc le délai n'était pas au 31 mars mais au 30 juin et elle regrette d'avoir repoussé sa motion demandant le report de ce préavis. D'autre part, elle rappelle que les commissions en général doivent, en accord avec notre règlement, se réunir physiquement et les conclusions doivent être écrites (art. 44 et 47). Au sujet de l'assermentation (*Ndr. nouveau conseil pour la prochaine législature*) du 8 juin prochain elle souhaite savoir si nous avons une commission informatique, comme mentionné sur l'ordre du jour.

M. F. Debluë répond que nous n'avons plus de commission informatique. Il ajoute, concernant les statuts, que le Conseil régional a demandé aux communes que cet objet soit voté avant la fin du mois de mars pour permettre au conseil de nommer les gens qui seront délégués à l'assermentation du Conseil général. Certaines communes avaient annoncé que ce point serait soumis au mois de mai ou juin. Aujourd'hui, étant donné que Commugny a refusé les statuts, ces derniers n'entrent pas en vigueur.

M. Zutter revient sur les zones réservées et aux oppositions de la part du SDT sur des autorisations délivrées par la commune, il demande s'il était possible d'en savoir un peu plus.

M. F. Debluë répond que le SDT a fait opposition à deux permis délivrés concernant la construction de 2 villas. Si la Commune lève ces oppositions, le Canton applique l'article 77 et impose une zone réservée.

M. Berrocal note que le CUS a été voté par le conseil communal. Il aimerait savoir si maintenant la totalité des zones sont prises dans ce calcul. Comment la répartition va pouvoir se faire entre d'une part le patrimoine des zones de la commune, des zones village, des zones village privées et des zones villas.

M. F. Debluë répond que les terrains communaux seront traités comme les autres propriétaires, et la baisse du CUS pourrait être un bout de solution.

M. Berrocal aimerait savoir ce que deviennent les zones intermédiaires.

M. F. Debluë répond que ce terme n'existe pas en terme de droit foncier et qu'il s'agit de zones agricoles qui avaient été mises à l'époque, en prévision du plan des zones, si le village devait s'étendre.

Mme Chiari-Bory veut bien comprendre et résume en ces termes : pour le Canton de Vaud ce qu'on appelle zones intermédiaires va redevenir zones agricoles.

M. F. Debluë répond que c'est des zones agricoles.

M. Dutruy trouve qu'il est malvenu de dire que les zones appartenant à la Commune vont être traitées comme les zones des privés, car il lui semble que la Commune s'est bien développée ces dernières années en terme immobiliers. Il ne faut pas que des terrains communaux prennent la place à des propriétaires privés. Et concernant les zones intermédiaires il souhaite rappeler l'historique, et éviter qu'aujourd'hui, d'un coup de crayon on trace ce qui a été fait par nos ancêtres ainsi que sur les centaines de milliers de francs qui ont été dépensés. Et trouve qu'il ne faut pas tout suspendre et vilipender de manière aussi simple.

M. F. Debluë répond que le plan directeur a été établi pour tout le village, qu'une grande partie va être réutilisée et que la collectivité n'a rien dépensé pour ces zones intermédiaires. Concernant la valorisation des biens communaux, il ne faut pas oublier que les projets sont fait pour toute la collectivité ce n'est pas pour le profit d'une personne ou d'une autre, mais pour tous les citoyens de Founex.

Mme Pfister ajoute qu'il est évident que les années à venir vont être difficiles mais qu'on doit aujourd'hui appliquer une votation populaire même si les conséquences n'ont certainement pas été entrevues.

Mme Muller souhaite savoir, concernant le site de l'ancienne Step au chemin de la Marjolaine, si la Municipalité a décidé de l'avenir de ce terrain.

M. J.-P. Debluë répond qu'il n'a aucune information à ce niveau. Il sait que la voirie ne va pas déménager, il est possible que ce site soit utilisé pour stocker certains matériaux.

M. Hermanjat précise que la démolition est bientôt terminée. Du tout-venant sera mis en recouvrement de ce terrain pour avoir une place qui puisse être utilisée pour stocker du matériel ou lors de manifestation en tant que parking proche du port. Ce terrain sera grillagé. Il n'y a pas de décision sur l'affectation de ce terrain.

M. F. Debluë : La révision du plan directeur va en fait nous dire ce qu'on va faire sur cette parcelle. Il ne faut pas oublier que cette parcelle appartient aussi à Céligny avec qui nous sommes en tractations pour un rachat.

Mme Chiary-Bory souhaite que la Municipalité intervienne au Chemin des Bajules afin que les ouvriers travaillant dans les alentours fassent attention aux riverains.

M. J.-P. Debluë prend bonne note de cette remarque et les entreprises concernées seront averties à nouveau.

M. M. Michielini clôt la séance à 22h45 en remerciant les Conseillers.

Le Président
Maurice Michielini


La Secrétaire
Sandra Thuner




Annexes : ment.

Founex, le 16 juin 2016